Les personnels enseignants,techniques et de vie scolaire

du Collège Louis Jouvet

Les représentants des parents d’élèves

Les sections syndicales locales

(CGT-CNT-SNES-UNSA Educ.) À l’attention de

23 Rue du Docteur Dolard Monsieur Philippe CARRIERE

69100 VILLEURBANNE Inspecteur d’Académie du Rhône

Directeur académique des services

Copie au Syndicat SNES-FSU Lyon de l'éducation nationale du Rhône

21, rue Jaboulay

69007  LYON

Sous couvert de

Monsieur Michel CHASSAGNEUX

Principal du Collège

Objet : Demande d’audience

A Villeurbanne, le 8 février 2022

Monsieur l’Inspecteur d’Académie,

Au nom des personnels enseignants, techniques et de vie scolaire du Collège Louis Jouvet, représentés par des sections locales des syndicats CGT-CNT-SNES-UNSA Education de l’établissement, ainsi que des représentants des parents d’élèves, nous sollicitons votre bienveillance pour être reçus en audience dans le courant du mois de mars.

Pour la deuxième année consécutive (cf. motions et audience en 2021-motions en 2022), nous alertons vos services sur le fait que les moyens et l’encadrement alloués à notre Collège sont désormais insuffisants pour mener à bien nos missions d’enseignement et d’encadrement.

En effet, les effectifs attendus pour la rentrée 2022 (667 élèves), même s’ils sont en légère baisse, restent bien au-dessus de la capacité d’accueil de l’établissement qui avait été initialement construit pour en accueillir 500.

A ce problème du nombre, s’ajoute l’évolution du profil sociologique de nos élèves : la proportion de ceux qui sont issus des CSP les moins favorisées n’a cessé d’augmenter ces dernières années. C’est le cas désormais de plus de 50% d’entre eux (contre une moyenne de 28 % pour le département). C’est pourquoi nous comptons 15,5 % de « boursiers taux 3 » (chiffre très supérieur à la moyenne départementale qui est de 7,3%) . Notre IPS en témoigne aussi puisqu’il est de 95,3 (pour une moyenne départementale de 109,8). Cela nous inquiète d’autant plus que le nouveau découpage de la carte scolaire pour la rentrée 2022 renforcera encore cette tendance.

Le personnel d’encadrement est devenu insuffisant en nombre. Un seul CPE ne peut gérer la multiplication des conflits, des incivilités, la montée des violences, attestées par l’ensemble des personnels et détaillées dans la motion jointe. Un seul Conseiller d’Education, à l’heure actuelle, au Collège Louis Jouvet, ne peut plus accomplir sa mission qui est  d’assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif de nos élèves. C’est d’autant plus vrai que l’infrastructure de l’établissement rend difficile la surveillance des espaces communs et la circulation en toute sécurité de notre public.

Outre ces problèmes de vie scolaire, nous sommes également confrontés à une dotation insuffisante en heures postes.

Cela met en péril la pérennité de certains enseignements comme l’Allemand , matière indispensable pour conserver la diversité sociale si nécessaire dans notre collège et pour dispenser un enseignement de qualité à des groupes de langue à effectif raisonnable, et non pas à 30 ou plus, comme c’est déjà le cas (allemand, espagnol, anglais).

Par ailleurs, nous manquons cruellement de moyens pour mettre en place des situations d’apprentissage dignes de ce nom puisque nous sommes obligés de faire un choix entre les enseignements pour avoir des dédoublements, des dispositifs d’aide…..alors que nous accueillons des SEGPA, des ULIS qui sont (lorsque cela est possible) inclus dans les classes.

Ces conditions transforment en gageure notre mission et entachent la qualité du suivi de nos élèves dans plusieurs domaines:

* la différenciation liée à l’hétérogénéité des élèves lors d’activités pédagogiques ou d’évaluations ;
* le suivi de tous les élèves, la régularité des évaluations formatives devant être réduite alors qu’elle permet de repérer les élèves en difficultés pour les aider ;
* le suivi des élèves à profils particuliers ; les effectifs importants nuisent fortement au bien-être et au développement d'une personne en situation de handicap notamment au point de vue de sa concentration... (trop de bruit, déconcentration, manque de repère...)
* les travaux en petits groupes au sein de la classe ;
* la circulation dans la salle de classe permettant d’individualiser l’aide apportée aux élèves ;
* l’accompagnement à l’orientation des élèves ;
* la prise en charge de classes plus chargées que ce soit pour les enseignants et la vie scolaire ;
* la pratique individualisée de l’oral fortement réduite pendant les heures de classe entière (cela pose problème dans toutes les disciplines et plus particulièrement en langues) …

Ce ne sont que quelques exemples des situations auxquelles nous sommes confrontés au quotidien.

C’est ce qui nous conduit à solliciter :

- la création d’un poste de CPE supplémentaire

- des heures d’ APM (allocation progressive de moyens), qui sont à 0 depuis deux ans, alors que notre établissement correspond aux caractéristiques requises pour leur attribution, contrairement à d’autres collèges villeurbannais comparables (non REP).

- davantage d’heures postes, et non des heures supplémentaires, pour permettre des dédoublements et assurer ainsi un meilleur suivi des élèves, notamment de ceux qui sont en difficulté ou « en rupture » avec l’institution scolaire.

Nous vous remercions par avance, Monsieur l’Inspecteur, pour l’attention que vous accorderez à notre requête et espérons pouvoir vous en expliquer plus en détails les motivations lors d’une audience, afin de faire évoluer favorablement cette situation qui alarme autant les parents que les personnels.

Nous vous assurons, Monsieur l’Inspecteur d’Académie, de notre dévouement pour le service public d'éducation, et vous prions de recevoir nos respectueuses salutations.

Les représentants des parents d’élèves,

Les personnels enseignants, techniques et de vie scolaire,

Les sections syndicales locales du Collège Louis Jouvet